



Les lois sur les lunettes de vue

Fiche pratique publié le **24/10/2017**, vu **1194 fois**, Auteur : [Berthier conso](#)

Les différentes lois sur les lunettes de vue et les lentilles de contact.

La loi Hamon sur la vente de lunettes en ligne

Conformément à la loi Hamon, il existe plusieurs loi concernant la vente de lunettes de vue en ligne et il en est de même pour les lentilles de contact.

Un espace client obligatoire sur les sites de vente en ligne

Tous les site web de vente en ligne ont l'obligation d'attribuer un espace personnel à ses clients achetant sur leur site.
Ce dernier doit être sécurisé et l'ensemble des achats de l'internaute doit se faire via cet espace.

A titre d'exemple, l'opticien [Optical Center](#) permet à ses clients de créer un espace rapidement.
Par exemple, le client pourra envoyer une ordonnance à l'opticien dans le cadre de l'achat de lunettes de vue.

L'opticien en ligne devra également mettre à la disposition de son client un opticien apte à répondre à ses questions.

Lois propres aux vente en ligne de lunettes de vue

Tous les sites de vente en ligne de lunettes doivent faire apparaître clairement :

- le prix
- les frais de livraison
- Un lien vers les conditions générales de vente
- Un lien vers les conditions d'utilisation du site
- les précautions à prendre lors de l'utilisation des lunettes de vue ou des lentilles de contact.